



Mon agresseur s'et casser le doigt en me frappant

Par **darkgrichte01**, le **24/11/2012** à **03:38**

bonjour, donc voila j'ai eter physiquement aggrasser en pleine rue, la personne ma tellement fraper fort qu'elle s'et fracturer la phalange et a 45 jours D'ITT.
cette personne a portee plainte et doit se faire examiner par un medecin legiste.
au cours de la rixe je me suis defendu mais ne lui et rien casser (il a que le doigt casser), en revanche lui ma casser le nez (7 jours d'ITT).
j'ai donc egalement porter plainte contre lui.
et ce que je risque quelque chose?
merci d'avance pour votre reponse.

Par **herve38940**, le **24/11/2012** à **11:44**

Bonjour , dans ce que vous dites , il y a légitime défense vous êtes attaqués , vous avez le droit de vous défendre.

Légitime défense exemple : article 122-5 code penal

N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte.

Exemple : si il a un couteau , et vous un lance roquette y a pas legitime defense.

à mon avis , vous ne serez pas poursuivi

vous avez bien fais de déposer plainte.

Cordialement.

Par **darkgrichte01**, le **24/11/2012** à **14:07**

ok je m'en douter, j'ai une autre question, ma copine etait temoin, elle souhaite faire une deposition mais elle et sous curatelle, sa curatelle doit t'elle etre presente? car elle et impossible a joindre.